CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
NÉGOCIATION
290, rue St-Joseph, C.P. 848, La Tuque
(Québec) G9X 3P6

229 **DC6**
Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy
Mauricie **6211-13-011**

La Tuque, le 7 juin 2006

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à l'audience du 8 mai 2006 – Projet phytocide

Madame,

En réponse aux interrogations concernant la nature des informations qui ont déjà été transmises auprès du promoteur ou de certains ministères concernés, nous vous informons qu'après vérification auprès de Smurfit-Stone, les emplacements des sites ayant une valeur Atikamekw, telle la zone propice à la cueillette des plantes médicinales mentionnée le 8 mai 2006, n'ont pas été fournis ni par les communautés, ni par le Conseil de la Nation Atikamekw. L'emplacement approximatif a été mentionné au cours d'une rencontre interne mais rien n'est encore cartographié à ce stade.

Procédure employée à l'occasion des travaux d'épandage de phytocides de Smurfit-Stone en 2002

De façon générale, l'industriel forestier qui souhaite réaliser une récolte ou un épandage de phytocide présente à la communauté Atikamekw concernée l'emplacement des sites touchés par le projet. Le responsable territorial ou l'ingénieur forestier de la communauté rejoint par la suite la ou les familles de ce territoire. La plupart du temps, la famille indique au représentant territorial s'il y a présence de sites sensibles vis-à-vis ceux visés par l'industriel et propose que le projet se réalise à un autre endroit si nécessaire. Concrètement, il s'agit de la méthode employée lors des épandages de phytocides par Smurfit-Stone en 2002. Smurfit-Stone avait fait part de son projet au groupe des Mesures d'harmonisation de Wemotaci* qui s'était chargée de rencontrer les

familles concernées. Les zones problématiques identifiées par les familles ont été par la suite visitées et validées par le groupe des Mesures d'Harmonisation. Par la suite, cet organisme contactait à nouveau Smurfit-Stone pour leur faire part des zones que les familles recommandaient de soustraire. L'industriel avait alors pris en compte les recommandations des familles et avait déplacé, ou soustrait dans certains cas, les sites problématiques.

**Mesures d'Harmonisation de Wemotaci : secteur du Conseil de Wemotaci qui effectue le lien entre les familles et les promoteurs.*

Ce qu'il faut savoir

- Les sites de valeur Atikamekw sont d'abord dévoilés de façon orale. Les Atikamekw ont leur propre toponymie pour chacun des cours d'eau, lacs, montagnes se retrouvant à l'intérieur de l'ensemble de leurs territoires familiaux. L'emploi de cette toponymie leur permet de savoir de quel endroit il s'agit sans nécessairement avoir recours aux cartes.

- À ce jour, le territoire a été « partiellement inventorié » ce qui signifie que certaines portions de territoire ont été inventoriées par le biais de projets basés soit sur un **thème** ou un **secteur** désigné. Il faut garder à l'idée nos données sont issues d'inventaires partiels, donc une zone où aucun site n'a été identifié ne signifie pas automatiquement qu'aucun site d'intérêt ne s'y trouve.

- Garder à l'esprit que certains sites (campements, habitat faunique, etc.) sont sujets à changements puisqu'ils doivent être relocalisés suite au passage du feu, d'un chemin ou d'une récolte de matière ligneuse.

- Les lieux ayant une valeur atikamekw ne sont pas tous inventoriés, géoréférencés et cartographiés faute de ressources financières. En comparaison, le MRNF territoire possède une équipe de travail formée et équipée adéquatement pour la conception de la base de données pour chacune des régions administratives de la province alors que du coté Atikamekw, un travail semblable devrait être réalisé sur l'ensemble des territoires familiaux qui recoupent sept régions administratives (Abitibi-Témiscamingue, Mauricie, Lanaudière, Laurentides, Nord-du-Québec, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean). La tâche est colossale et les communautés ne sont actuellement pas en présence d'un nombre suffisant d'outils et de main d'œuvre adéquatement formée pour compléter le portrait territorial atikamekw.

CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
NÉGOCIATION
290, rue St-Joseph, C.P. 848, La Tuque
(Québec) G9X 3P6

- En février dernier, le MRNF section territoire se rendait à Manawan pour rencontrer les agents territoriaux de la place afin de leur faire part du projet de consolidation de la base de données du MRNF section territoire en vue de l'émission du prochain plan d'affectation du territoire public (PATP). Suite à cette rencontre, Manawan a rassemblé les données territoriales qu'elle possédait pour les transmettre au MRNF section territoire en échange d'une entente de confidentialité pour les données sensibles. (Ex. emplacement de certains habitats fauniques dont on ne souhaite pas que les données se retrouvent entre les mains de personnes qui risqueraient de venir perturber ces lieux). L'exercice s'est répété le 13 avril 2006 à La Tuque en présence de représentants du Conseil de la Nation Atikamekw, de Manawan et de Wemotaci et finalement le 2 mai 2006 en présence d'Opitciwan.

- Plusieurs groupes, tables, comités souhaitent qu'on leur signale les lieux ayant une valeur Atikamekw. La demande est très forte mais les moyens de la remplir n'y sont pas. Pour cette raison, en identifiant les sites ayant une valeur pour les Atikamekw avec les responsables du plan d'affectation du territoire public, soit le MRNF section territoire, le futur plan d'affectation du territoire publique pourra être utilisé par l'ensemble des intervenants qui souhaitent prendre en considération les sites identifiés par les Atikamekw. Puisque l'on ne peut pas protéger des sites dont on ignore l'emplacement, nous croyons que cet échange de données pourra, à la sortie de nouveau plan d'affectation prévue en 2008 pour la région administrative de la Mauricie, contribuer à diminuer le nombre de conflits d'utilisation sur le territoire.

Finalement, pour toutes ces raisons, il sera toujours plus prudent et respectueux de poursuivre les consultations auprès des Atikamekw lorsqu'il est question de réaliser de nouveaux projets sur le territoire.

Veuillez recevoir, madame, mes meilleures salutations.

Valérie Guindon, ing.f.

c.c. M. Ernest Awashish
M. Jean-Paul Néashish

CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
NÉGOCIATION
290, rue St-Joseph, C.P. 848, La Tuque
(Québec) G9X 3P6

Pour votre information :

En guise de complément, voici des renseignements supplémentaires par rapport au protocole de consultation Atikamekw abordé au cours de cette même audience.

Vous pouvez accéder au document à l'adresse suivante :

http://www.iddpnql.ca/fichiers/protocole2005.pdf

Prendre note qu'un protocole spécifique aux Atikamekw est actuellement soumis en consultation interne et qu'il devrait bientôt être disponible. À titre informatif, ce document à venir est inspiré à environ 50% du protocole de consultation de l'IDDPNQL, et l'autre 50% aborde les spécificités atikamekw.

Siège social
Wemotaci (Québec) G0X 3R0
Tél. : 819-523-6153 – Téléc. : 819-676-3293